



Bruxelles : les paquets de cigarette du XXI ème siècle changent de look

Rubrique : actualités - Date : lundi 30 septembre 2002

D'après Libération de lundi en matière de tabac « Bruxelles ne mégote pas sur le dangers » puisque les « paquets de cigarette du XXI ème siècle changent de look » et « transpireront la mort » comme vient de le décider la nouvelle réglementation européenne . Indiquant que la première étape débute aujourd'hui , le journal explique que désormais 30% du côté face du paquet comportera l'avertissement « fumer tue » ou « fumer nuit gravement à votre santé et à celle de votre entourage » et que du côté pile sur 40% de la surface seront déclinés des messages comme « les fumeurs meurent prématurément » ou « fumer provoque l'impuissance ». Enfin précise le quotidien d'ici à la fin de l'année Bruxelles doit adopter des dispositions permettant de remplacer les inscriptions par des photographies ou des illustrations (poumons noirâtres, bébé respirant la fumée dans le ventre de sa mère&) mais ce seront les Etats qui décideront s'ils souhaitent ou non de telles photos. Quant à la dernière étape, le 30 septembre 2003, elle interdira les appellations « mild » ou « light » et les mesures de réduction des teneurs maximales en goudron, monoxyde de carbone et nicotine entreront pour leur part en vigueur à partir de janvier 2004. Ambition de David Byrne , commissaire européen chargé de la santé et de la protection des consommateurs « contribuer à réduire le nombre de fumeurs d'un tiers à moins d'un cinquième de la population européenne et (&) veiller en particulier à ce que les jeunes ne commencent pas à fumer ».

Soulignant que tout ceci n'empêche par l'Europe de subventionner la culture du tabac, ni les Etats de tirer profit des taxes, le journal considère que « la bataille est loin d être gagnée » pour les antitabac d'autant « qu'il est difficile de savoir si ce type de dissuasion décourage réellement les fumeurs »